

Cahiers de l'EDEM

Les Cahiers sont rédigés par l'EDEM, l'équipe Droits européens et migrations, constituée à l'UCL au sein du CeDIE.

Chaque mois, ils se proposent de présenter quelques arrêts récents d'une juridiction nationale ou européenne dans ses domaines d'études, à savoir la mise en œuvre du droit européen de l'asile et de l'immigration en droit belge.

Les Cahiers contiennent des commentaires en français et en anglais.

Si vous n'êtes pas abonné aux Cahiers, vous pouvez le faire en adressant un mail à cedie@uclouvain.be

These Commentaries are written by the European Law and Migration team (EDEM), which is part of UCLouvain.

Each month, they present recent judgments from national or European courts in the field of the implementation of European asylum and immigration law in Belgian law.

The Commentaries are written in French and/or English.

If you wish to subscribe, please send an email to cedie@uclouvain.be

Colloques et séminaires :

9 et 10 mai 2022 : Dans le cadre des 10 ans de l'EDEM, nous vous donnons rendez-vous les 9 et 10 mai 2022 pour le colloque clôturant cette année d'anniversaire. Intitulé **Le temps des territoires**, il sera l'occasion de s'interroger sur les effets polymorphes des frontières en droit des migrations. Leurs fermetures interrogent l'aptitude à penser rationnellement et avec humanité les mobilités. Il réunira des spécialistes du droit de l'immigration tout en s'ouvrant à l'indispensable regard d'autres disciplines. Nous espérons avoir l'occasion de vous revoir et d'échanger avec vous à cette occasion.

À lire

- The article by **Eleonora Frasca and Francesco Luigi Gatta** in the *European Journal of Migration and Law* titled: "["Ebb and Flows of EU Migration Law and Governance: A Critical Assessment of the Evolution of Migration Legislation and Policy in Europe"](#)". Written in the context of the GLOBMIG interdisciplinary project, the article includes a legal and policy inventory that can be used by any reader or researcher that can be accessed [here](#) and it can be used by any reader and researcher.

- L'article de **J.-Y. Carlier et E. Frasca**, «Chronique Droit européen des migrations», *Journal de droit européen*, mars 2022, à paraître, avec déjà ici [une brève information](#) et [vidéo](#) sur la protection temporaire pour les personnes fuyant l'Ukraine.

Parmi les contributeurs à ce numéro de mars : **Matilde Rocca**, doctorante à la Université de Padoue (Italie), travaillant sur la sécurité maritime, la migration et les droits de l'homme. Ses recherches portent sur le rôle des acteurs non étatiques dans les violations des droits des migrants traversant la Méditerranée.

Retrouvez ce Cahier et tous les Cahiers précédents en ligne, sur le [site de l'EDEM](#).
Découvrez [l'équipe de l'EDEM](#)

Mars 2022

ECtHR, judgment of 10 february 2022, *Al Alo v. Slovakia*, App. no. 32084/19 – ‘Acts have their being in the witness’: upholding the right to a fair trial in the context of migrant smuggling.

Matilde Rocca

An application against Slovakia was lodged by a Syrian national charged and convicted on the criminal offence of migrant smuggling. Before the European Court of Human Rights, he claimed that his trial was unfair since his conviction was the result of examination of evidence at the pre-trial stage which occurred in his absence. The evidence in question was constituted by two witnesses' statements that were not heard during the trial proceedings since, in the meantime, they had been expelled from Slovakia. However, the migrants' statements constituted an important piece of evidence at trial. Further, the applicant claimed that he did not benefit from legal representation at the pre-trial stage. The Court unanimously concluded to a violation of Article 6 §§ 1 and 3 (c) and (d).

Cour européenne des droits de l'homme, 30 Novembre 2021, *Avci c. Danemark* (req. n° 40240/19) – Expulsion de migrants de longue durée au regard de l'article 8 CEDH – lorsque le tournant procédural du contrôle européen prend le pas sur l'examen de la substance.

Eugénie Delval

Avci c. Danemark constitue une nouvelle illustration du « tournant procédural » récemment adopté par la Cour EDH, afin de mettre en pratique le principe de subsidiarité en s'en remettant davantage au processus décisionnel national. La question de l'expulsion d'immigrés au regard de l'article 8 CEDH constitue un domaine dans lequel la Cour a développé un important catalogue de standards et critères objectifs destinés à guider les décideurs nationaux dans leur application de l'article 8 et dans l'appréciation de la proportionnalité des mesures d'expulsion. L'affaire Avci illustre toutefois les difficultés de mise en œuvre d'une telle approche procédurale, ainsi que les risques qu'une telle approche conduise à l'absence de tout contrôle substantiel de la situation individuelle du requérant et de la proportionnalité de la mesure d'ingérence.

Conseil du contentieux des étrangers, 30 novembre 2021, n° 264 721 – Reconnaissance du statut de réfugié des apatrides palestiniens : l'impact des informations sur la situation prévalant dans la région d'origine des requérants.

Isaac Brock Muhambya

Le C.C.E. est saisi des recours introduits par un couple d'apatrides d'origine palestinienne nés et enregistrés au Liban, contre les décisions d'exclusion du statut de réfugié et de refus du statut de protection subsidiaire prises par le C.G.R.A.; décisions prises en application combinée des articles 1D de la [Convention de Genève](#), repris à l'article 55/2 de la [Loi du 15 décembre 1980](#), et de l'article 48/4 de la même loi. Dans son appréciation, s'appuyant sur des informations récentes sur la situation prévalant au Liban, le C.C.E. siégeant en plein contentieux, réforme les décisions négatives du C.G.R.A. et reconnaît la qualité de réfugié aux requérants en application du deuxième alinéa de l'article 1D de la Convention de Genève.

France : Cour nationale du droit d'asile, 4 octobre 2021, n° 21019250 – L'inactualité de craintes de persécutions n'exclut pas la reconnaissance de la qualité de réfugié.

Alfred Ombeni Musimwa

La Cour nationale du droit d'asile de la France a rendu son arrêt dans l'affaire opposant M. C., ancien enfant soldat de nationalité libérienne, à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides. Dans cet arrêt, la Cour confirme la relativité de l'actualité de craintes de persécutions lorsque les persécutions antérieures sont d'une exceptionnelle gravité entraînant des séquelles jusqu'au moment de la décision.

[Se désinscrire](#) | [Vie privée](#)

Le présent courriel contient des éléments de traçabilité poursuivant une finalité exclusivement statistique. Ils répondent aux exigences du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Pour plus d'informations, merci de nous contacter à l'adresse suivante: privacy@uclouvain.be